

PROFIL DE POSTE
INFIRMIER DIPLOME D'ETAT
SAS 42 Filière Gériatrique
Pôle MTR
15 /09 /2026

PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT

Le CHU de Saint-Étienne est situé au cœur de région Auvergne Rhône Alpes, deuxième région de France. Il est l'établissement support du GHT Loire, un des plus grands GHT de France en nombre d'établissements.

Le CHU irrigue son territoire au travers un budget de plus de 900 millions d'euros.

Il est le 20ème CHU des 32 CHRU de France.

Les activités du CHU sont articulées autour de 11 pôles et 76 services, disposant de 1.900 lits et places, répartis sur ses 3 principaux sites.

Les 8 726 professionnels de ces services prennent en charge annuellement plus de 190.000 patients en hospitalisation et séances et plus de 600.000 en consultations.

PRESENTATION DU SERVICE

LIEU D'EXERCICE

Le SAS 42- Filière gériatrique se situe sur l'Hôpital Nord au niveau du SAMU - Centre 15 Bâtiment H, niveau +1

MISSIONS DU SERVICE

Le SAS 42 – Filière gériatrique s'inscrit dans une organisation visant à améliorer l'accès aux ressources gériatriques, à sécuriser l'orientation des personnes âgées et à contribuer à la prévention des passages aux urgences et des hospitalisations évitables.

Le dispositif intervient notamment auprès de personnes âgées de 75 ans et plus, faisant l'objet d'un appel au Centre 15, lorsque la situation relève des critères d'inclusion définis dans le fonctionnement du SAS.

Le dispositif repose sur une collaboration étroite entre le SAMU – Centre 15, la filière gériatrique hospitalière, les professionnels de santé de ville, les structures médico-sociales et les acteurs de la coordination territoriale.

ORGANIGRAMME et EFFECTIFS DU SERVICE

ORGANIGRAMME DU SERVICE

Equipe médicale :

- Chef de Pôle MTR : Monsieur le Professeur CELARIER
- Dr Laure MARTINEZ et praticiens hospitaliers associés au SAS 42 Gériatrique

Equipe paramédicale :

- Cadre Supérieur de pôle : M. PENARD Christophe
- Cadre de santé junior : Mme BLANCHARD ALLIROL Steffie

EFFECTIFS

- IDE : 4 ETP en alternance SAS 42/services de soins de Gériatrie du pôle MTR
- Assistante sociale : 0.5 ETP
- Secrétaire : 0.2 ETP
- IPA rattachée à la DRI : 0,2 ETP

L'encadrement de l'équipe est assuré par le cadre du service de court séjour hospitalisation complète A2 Hôpital Nord (0.2 ETP)

DESCRIPTION DU POSTE

Exercice de la fonction d'infirmier(e) telle que définie par la loi n° 78615 du 31 mai 1978 et par le décret n° 2020-194 du 11 février 2002.

L'infirmier(e) doit intégrer le concept de prise en soin globale tant pour la prise en compte des différents symptômes, de l'approche du patient, de son vécu et de ses proches dans le cadre d'une vie d'équipe pluridisciplinaire et de soutien mutuel entre professionnels.

Textes règlementaires de références et normes :

- Décret n°2010-09-2010 portant statut particulier du corps des infirmiers en soins généraux et spécialisés de la fonction publique hospitalière
- Décret n°2002-194 du 11 février 2002 relatifs aux actes professionnels et à l'exercice de la profession d'infirmier(ière)
- Décret n°93-221 du 16 février 1993 relatifs aux règles professionnelles des infirmiers et infirmières

- L1110-4 du Code Pénal relatif au secret professionnel
- Charte du patient hospitalisé
- Charte des droits et libertés de la personne âgée dépendante
- Répertoire des métiers de la fonction publique hospitalière 2010
- Loi n° 2002-303 du 4 mars 2002 relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé
- Loi n° 2005-370 du 22 avril 2005 relative aux droits du malade et à la fin de vie
- Loi n° 2016-87 du 2 février 2016 créant de nouveaux droits en faveur des malades et des personnes en fin de vie

MISSION GENERALE ET SPECIFIQUES DU POSTE

MISSION GENERALE

L'infirmier du SAS 42 – Filière gériatrique assure une mission d'**évaluation infirmière à distance, de coordination et d'orientation des personnes âgées**, dans le respect de son champ de compétences et des décisions médicales.

Il contribue à :

- Repérer les situations gériatriques nécessitant une évaluation ou une intervention adaptée
- Apprécier, à distance, les besoins de la personne âgée et de son entourage
- Identifier les facteurs de fragilité, de perte d'autonomie ou de rupture de parcours
- Favoriser l'accès aux ressources de la filière gériatrique
- Mobiliser les professionnels et structures adaptés à la situation
- Prévenir les recours évitables aux urgences et les hospitalisations non nécessaires
- Sécuriser et fluidifier les parcours de soins
- Assurer la traçabilité des évaluations, des décisions et des orientations réalisées
- Participer à l'évaluation et à l'amélioration continue du dispositif.

MISSIONS SPECIFIQUES

L'infirmier assure les missions qui lui sont confiées selon les domaines suivants :

Réception et analyse des sollicitations

L'infirmier :

- Prend connaissance des sollicitations transmises par le SAMU – Centre 15
- Intervient après vérification des critères d'inclusion et d'exclusion définis pour le dispositif
- Recueille les informations nécessaires à la compréhension de la situation
- Identifie le motif de recours, le contexte de vie et les difficultés rencontrées
- Apprécie le degré d'urgence et les éléments nécessitant une réévaluation médicale
- Alerte le médecin régulateur en cas d'élément clinique préoccupant ou de situation ne relevant pas du champ du dispositif.

Évaluation infirmière télégériatrique

L'infirmier réalise une évaluation infirmière à distance portant notamment sur :

- L'état général de la personne
- Les symptômes rapportés et leur évolution
- Les antécédents et pathologies connus
- Les traitements en cours et les éventuelles difficultés d'observance
- Les capacités fonctionnelles et le niveau d'autonomie
- Les activités de la vie quotidienne
- Les risques de chute, de dénutrition, de déshydratation ou d'isolement
- Les troubles cognitifs ou comportementaux repérés
- Les conditions de vie et l'environnement de la personne
- La présence ou l'absence d'aidants
- Les ressources déjà mobilisées autour de la personne
- Les besoins exprimés par la personne âgée, son entourage ou les professionnels.

Lorsque cela est pertinent, l'infirmier peut s'appuyer sur des outils d'évaluation adaptés, notamment les données relatives aux activités de la vie quotidienne, aux activités instrumentales, aux fonctions cognitives et aux facteurs de fragilité.

Coordination et orientation du parcours

L'infirmier :

- Identifie les ressources nécessaires au regard de la situation
- Propose, dans son champ de compétences, les orientations adaptées
- Facilite la mise en relation avec les professionnels concernés
- Contribue à la continuité des informations entre les différents intervenants
- Favorise le maintien à domicile lorsque celui-ci est compatible avec la situation et les ressources disponibles
- Repère les situations nécessitant une évaluation gériatrique spécialisée
- Organise ou facilite l'accès aux ressources de la filière gériatrique
- Contribue à prévenir les ruptures de parcours.

Les orientations sont réalisées dans le respect des compétences professionnelles, des procédures institutionnelles et des décisions médicales nécessaires avec un débriefing biquotidien avec le médecin gériatre.

Mobilisation de la filière gériatrique et du réseau territorial

L'infirmier mobilise, selon les besoins identifiés, les ressources suivantes :

- Équipes et consultations gériatriques
- Hôpital de jour gériatrique
- Unités de médecine gériatrique
- Unités de soins de suite et de réadaptation
- Unités de soins de longue durée
- Établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes
- Services de soins infirmiers à domicile

- Hospitalisation à domicile
- Dispositifs d'appui à la coordination
- Centres communaux d'action sociale
- Communautés professionnelles territoriales de santé
- Professionnels de santé libéraux
- Services d'aide et d'accompagnement à domicile
- Structures de coordination et acteurs du secteur médico-social
- Autres ressources identifiées dans l'annuaire territorial.

Il contribue à l'actualisation de l'annuaire des ressources et signale les évolutions nécessaires à son maintien opérationnel.

Interface avec le SAMU – Centre 15

L'infirmier assure une interface opérationnelle avec le SAMU – Centre 15.

À ce titre, il :

- Recueille les éléments transmis par l'assistant de régulation médicale
- Reformule et complète les informations utiles à l'évaluation
- Sollicite une réévaluation médicale lorsque la situation le nécessite
- Communique les propositions d'orientation et les actions engagées pour validation par le médecin gériatre
- Respecte les procédures de transmission et de traçabilité définies
- Contribue à la fluidité et à la sécurisation des échanges entre les acteurs.

L'infirmier n'assure pas la régulation médicale et ne se substitue pas au médecin régulateur ou au médecin gériatre dans la décision d'engagement des moyens ou d'orientation médicale.

Traçabilité et tenue du dossier

L'infirmier assure :

- La saisie des informations recueillies au cours de l'évaluation
- La traçabilité des échanges avec la personne, son entourage et les professionnels
- L'enregistrement des orientations et des actions réalisées
- La mise à jour des données utiles au suivi du parcours
- Le respect des règles d'identitovigilance
- La protection des données personnelles et de santé
- La transmission des informations nécessaires aux professionnels habilités
- La tenue rigoureuse du dossier selon les procédures institutionnelles.

Participation à l'évaluation du dispositif

L'infirmier participe :

- Au recueil des données d'activité
- À l'identification des difficultés rencontrées
- À l'analyse des situations complexes

- Aux réunions de fonctionnement et de coordination
- À l'élaboration de propositions d'amélioration
- À l'évaluation de la pertinence des orientations
- Au suivi des indicateurs du SAS
- À la démarche qualité et à la gestion des risques
- À l'actualisation des procédures et outils professionnels.

L'anamnèse et les orientations afférentes contribuent au suivi des indicateurs et à l'évaluation du protocole SAS42 – filière gériatrique par l'infirmière en pratique avancée.

PRE REQUIS A LA FONCTION

Formation requise

- Diplôme d'État infirmier avec une expérience de 3 ans minimum dans le grade.

Formation et expérience souhaitées et/ou à développer sur la 1^{ère} année de prise de fonction

- Expérience professionnelle auprès de personnes âgées
- Expérience en unité de soins de gériatrie - minimum un an
- Une expérience en coordination ou dans un dispositif de parcours serait une plus-value
- Formation complémentaire en gérontologie ou en évaluation gériatrique
- Connaissance du réseau sanitaire, social et médico-social territorial
- Formation à l'entretien téléphonique ou à la télésanté, le cas échéant.

SAVOIR

- Connaissance des textes régissant la profession infirmière
- Connaissance en gériatrie et en gérontologie
- Connaissance des pathologies fréquentes de la personne âgée
- Connaissance des syndromes gériatriques
- Connaissance des facteurs de fragilité et de perte d'autonomie
- Connaissance des dispositifs sanitaires, sociaux et médico-sociaux
- Connaissance de l'organisation de la filière gériatrique
- Connaissance des acteurs du parcours de santé des personnes âgées
- Connaissance des règles de confidentialité et de protection des données
- Connaissance des procédures de transmission et de traçabilité
- Connaissance du fonctionnement général du SAMU – Centre 15.

SAVOIR FAIRE

- Réaliser une évaluation infirmière à distance

- Conduire un entretien téléphonique structuré
- Recueillir des informations fiables et pertinentes
- Repérer les signes d'alerte et les situations à risque
- Apprécier le niveau d'autonomie et les besoins de la personne
- Utiliser des outils d'évaluation adaptés
- Analyser une situation complexe
- Hiérarchiser les priorités
- Coordonner les différents intervenants
- Rechercher et mobiliser les ressources adaptées
- Transmettre une information claire, synthétique et structurée
- Utiliser les outils informatiques et les logiciels institutionnels
- Assurer une traçabilité rigoureuse
- Travailler en équipe pluridisciplinaire et en réseau.

SAVOIR ETRE

- Écoute active
- Disponibilité
- Empathie
- Respect de la personne âgée et de son entourage
- Capacité à instaurer une relation de confiance à distance
- Discernement
- Réactivité
- Autonomie
- Rigueur
- Capacité d'adaptation
- Sens de l'organisation
- Maîtrise de soi dans les situations complexes
- Aptitude au travail en équipe et en réseau
- Capacité à rendre compte.

HORAIRES et CYCLE DE TRAVAIL

Selon l'organisation mentionnée dans la charte de fonctionnement en référence :

HORAIRES DE TRAVAIL

Postes de travail organisés en journée :

- Amplitude de **12 heures : 7 h 00 – 19 h 00**, les samedis, dimanches et jours fériés
- Amplitude de **7 h 30 : 7 h 00 – 14 h 40** et **11h20 – 19h00** du lundi au vendredi

ROULEMENT ET PLANNING

- Cycle de travail organisé sur huit semaines en base 35h/ semaine
- Un week-end de travail en amplitude de 12 heures selon le cycle ;
- Le temps de travail est annualisé.

Le roulement prévoit 8 semaines en unité de courte durée gériatrique à l'issue des 32 semaines d'affectation au SAS 42. Cette organisation vise à maintenir un lien régulier à la pratique gériatrique, à préserver l'expertise clinique des infirmiers et à favoriser la complémentarité des compétences entre le SAS 42 et la filière gériatrique.

LIENS HIERARCHIQUES et FONCTIONNELS

LIENS HIERARCHIQUES

- Coordonnatrice Général des Soins : Mme DEVREUX Véronique
- Directrice des Soins : Mme GOUTAUDIER Isabelle
- Cadre supérieur de Santé : M. PENARD Christophe
- Cadre de Santé junior : Mme BLANCHARD ALLIROL Steffie

LIENS FONCTIONNELS

Relations internes

- Médecins référents de la filière gériatrique
- Médecins régulateurs du SAMU – Centre 15
- Assistants de régulation médicale
- Équipes médicales et paramédicales de la filière gériatrique
- Services d'urgences
- Unités de médecine, de réadaptation et de gériatrie
- Professionnels de la coordination hospitalière
- Assistante sociale
- Secrétaire médicale
- Professionnels chargés du suivi de l'activité et de la qualité.

Relations externes

- Médecins traitants ;
- Infirmiers libéraux ;
- Services d'aide et de soins à domicile ;
- DAC ;
- CCAS ;
- CPTS ;
- HAD ;
- EHPAD ;
- SMR ;
- USLD ;
- Structures de répit et d'accompagnement des aidants ;
- Acteurs du secteur social et médico-social.

RISQUES PROFESSIONNELS

Les principaux risques identifiés sont notamment :

- Risques psychosociaux liés à la gestion de situations complexes ou urgentes ;
- Risque d'erreur ou de perte d'information lors des transmissions à distance ;
- Risques liés à l'utilisation prolongée des outils informatiques ;
- Troubles musculosquelettiques liés au poste de travail ;
- Risques liés à la sédentarité et au travail téléphonique prolongé.

Les mesures de prévention reposent notamment sur :

- L'aménagement ergonomique du poste de travail ;
- L'utilisation d'outils de communication adaptés ;
- La formalisation des procédures ;
- La traçabilité des échanges ;
- L'accès à l'encadrement et aux médecins référents ;
- Les temps de régulation et d'analyse des situations ;
- La formation continue ;
- L'évaluation régulière de la charge de travail.